

DÉCLARATION  
DE POLITIQUE  
SUR  
L'ASSURANCE  
MÉDICAMENTS

**En action  
dans un  
monde en  
changement**

Centre des congrès de Québec,  
du 25 au 28 novembre 2019

[ftq.qc.ca/congres-2019](http://ftq.qc.ca/congres-2019)



**Rédaction** Colin L'Ériger

**Soutien à la rédaction** Wilfried Cordeau et Lise Côté

**Secrétariat** Mouna Kamel

**Relecture** Yuriko Hattori

**Coordination de la publication** Isabelle Gareau

**Page couverture** Upperkut

**Mise en page** Anne Brissette

**Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-8000

Sans frais : 1 877 897-0057

[ftq.qc.ca](http://ftq.qc.ca)

Dépôt légal - 4<sup>e</sup> trimestre 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

ISBN : 978-2-89639-424-1

Imprimé par le service de l'imprimerie de la FTQ



# DÉCLARATION DE POLITIQUE SUR L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

## INTRODUCTION

Le régime d'assurance maladie, instauré en 1970, découle d'une longue lutte pour faire reconnaître le droit à la santé, assurer la satisfaction des besoins de tous et de toutes et mieux répartir la richesse. Au moment de la mise en place de ce régime, les médicaments d'ordonnance n'ont pas été inclus à la couverture publique.

Au fil des ans, des solutions partielles ont été privilégiées afin de protéger les populations les plus vulnérables. Les syndicats ont, pour leur part, négocié l'inclusion d'un volet médicaments aux assurances collectives dans l'intérêt de leurs membres et de leur famille.

En 1997, le gouvernement du Québec a instauré le régime général d'assurance médicaments. Il s'agit d'un régime hybride<sup>1</sup>, avec une composante publique et une autre privée, qui est encore en vigueur aujourd'hui. Bien que la FTQ aurait préféré un régime public et universel, il s'agissait alors d'une réelle avancée qui permettait à 1,5 million de personnes de bénéficier d'une couverture d'assurance médicaments.

Aujourd'hui, les médicaments occupent la deuxième place des dépenses totales de santé au Québec<sup>2</sup>. Pourtant, ils ne sont pas inclus dans le régime d'assurance maladie. La couverture publique est donc loin d'être complète. De plus, le régime hybride est confronté à des problèmes insolubles. À l'exception du Québec et du Canada, tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ayant un régime public d'assurance maladie couvrent les médicaments d'ordonnance. Il est grand temps de mettre fin à cette situation incohérente et injuste qui dure depuis beaucoup trop longtemps. La présente déclaration de politique a pour objectif de préciser les contours d'un régime d'assurance médicaments qui répond aux besoins des travailleurs et des travailleuses ainsi que de la population.

## LE RÉGIME HYBRIDE A FAIT SON TEMPS

Le régime hybride québécois se trouve dans l'impasse. Les dépenses, déjà très élevées, augmentent à un rythme insoutenable. Les prix des médicaments, qu'ils soient brevetés ou génériques<sup>3</sup>, sont exorbitants en comparaison avec ceux des pays de l'OCDE. L'absence d'encadrement des honoraires des pharmaciens et des pharmaciennes pour les régimes privés mène à d'importants abus. Le financement des divers régimes d'assurance médicaments ne tient pas suffisamment compte de la capacité de payer des individus. Une proportion importante de personnes se privent de médicaments dont elles ont besoin faute de moyens. Dans les milieux de travail, l'assurance médicaments gruge les augmentations de salaire, met en péril la viabilité des assurances collectives et cause de nombreux problèmes pour les travailleurs et les travailleuses.

La mise sur pied d'un régime public et universel d'assurance médicaments permettrait de favoriser la justice sociale tout en contribuant à une meilleure gestion des finances publiques. Les économies annuelles pourraient atteindre quatre milliards de dollars au Québec, ce qui est loin d'être négligeable. L'état de santé de la population pourrait être amélioré. Pour les travailleurs et les travailleuses, l'assurance médicaments cesserait d'être un obstacle à l'amélioration de leurs conditions de travail. Avec un régime public et universel, les primes versées aux régimes privés seraient utilisées de manière beaucoup plus efficace. Nous n'avons rien à perdre, et tout à gagner.

**Par conséquent,**

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ réaffirme la nécessité d'instaurer un régime public et universel d'assurance médicaments, et ce, dans une perspective de solidarité, de justice sociale et de respect du droit à la santé pour toutes et tous.**

1 Chaque personne qui a accès à une protection d'assurance médicaments en lien avec son travail a l'obligation d'y adhérer et d'en faire bénéficier sa famille le cas échéant. Tous ceux et celles qui ne peuvent le faire doivent adhérer au régime public d'assurance médicaments. Il n'est pas possible d'offrir un régime d'assurances collectives sans y inclure le volet médicaments.

2 Cela inclut les médicaments en vente libre. D'après la catégorisation de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Année 2016.

3 Copie du médicament original, le breveté.

## DES PRINCIPES ESSENTIELS

Par cette déclaration de politique, le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ se dote de sept principes devant guider la mise en place du prochain régime d'assurance médicaments, qui doit être :

- a) **Sous gestion publique** : Le futur régime d'assurance médicaments doit être intégré à l'assurance maladie en tant que système à payeur unique et géré par une autorité publique. Cela dit, rien ne devrait empêcher les travailleurs et les travailleuses de souscrire à une couverture complémentaire.
- b) **Universel** : Tous les Québécois et toutes les Québécoises doivent bénéficier d'une couverture d'assurance médicaments selon des modalités uniformes. Celle-ci doit être suffisamment généreuse afin qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à l'assurance privée.
- c) **Accessible** : Tout comme les autres services médicaux, les médicaments doivent être fournis gratuitement à la population. Aucun obstacle financier ou autre ne doit entraver l'accès aux médicaments.
- d) **Équitable** : Le financement du futur régime d'assurance médicaments doit être équitable. Les employeurs doivent participer à son financement par une contribution accrue au Fonds des services de santé. Le gouvernement fédéral doit hausser ses transferts aux provinces. L'impôt progressif sur le revenu demeure le moyen privilégié pour la part assumée par la population, car il tient compte de la capacité de payer des individus.

e) **Québécois** : Les modalités d'un régime public et universel d'assurance médicaments doivent d'abord être discutées au Québec et établies en fonction des besoins de sa population. Le gouvernement québécois doit pouvoir se retirer avec pleine compensation de tout régime d'assurance médicaments imposé par le gouvernement fédéral à condition qu'il mette sur pied un régime équivalent ou supérieur.

f) **Viable** : La couverture du régime d'assurance médicaments doit inclure tous les médicaments dont les Québécois et les Québécoises ont besoin tout en ayant pour objectif d'obtenir les meilleurs résultats de santé au moindre coût.

g) **Indépendant** : Les décisions concernant le régime d'assurance médicaments ne doivent pas être influencées par les divers lobbies ou le pouvoir politique. Le régime doit d'abord et avant tout répondre aux besoins de la population et non à ceux de l'industrie pharmaceutique.

Par conséquent,

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ réclame la mise sur pied d'un régime d'assurance médicaments qui soit : sous gestion publique, universel, accessible, équitable, québécois, viable et indépendant.**

## Des activités de réflexion en soutien à cette déclaration de politique

Au cours des dernières années, la FTQ a mené plusieurs activités sur l'assurance médicaments, notamment des séminaires et des journées de réflexion. Au 31<sup>e</sup> Congrès de la FTQ, une résolution a été adoptée afin que la centrale organise un colloque sur le sujet et développe une position syndicale. Le Colloque sur les régimes privés et public d'assurance médicaments s'est tenu en novembre 2018 et a permis de dresser un état de la situation et de mieux comprendre les préoccupations des membres.

Les discussions lors du colloque ont fait ressortir que l'assurance médicaments prend trop de place dans la rémunération globale des travailleurs et des travailleuses et qu'il s'agit d'un enjeu majeur de négociation. On souligne également des impacts plus importants pour les travailleuses et les travailleurs précaires, notamment à temps partiel.

En outre, il s'agit parfois d'une question délicate à discuter avec les membres. Dans les ateliers, les participants et les participantes se sont ralliés à la vision de la FTQ concernant l'assurance médicaments. Ceux-ci étaient animés d'un fort sentiment d'indignation et se sont insurgés contre les pratiques de l'industrie. Bien que conscients qu'il s'agit là d'un adversaire de taille, les participants et les participantes ont montré qu'ils souhaitaient mener une lutte à ce sujet et se mettre en action pour conscientiser et mobiliser leurs membres.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter le document d'appui ainsi que le rapport de synthèse sur la page web du colloque ([ftq.qc.ca/colloque-assurance-medicaments](http://ftq.qc.ca/colloque-assurance-medicaments)).

## UN MEILLEUR CONTRÔLE DES COÛTS

Les gouvernements ne cherchent pas à établir un véritable rapport de force face aux entreprises pharmaceutiques. Le gouvernement fédéral a choisi de maintenir des prix élevés pour les médicaments brevetés en contrepartie d'investissements en recherche et développement. Cette politique s'avère un échec total. Les prix des médicaments brevetés au Canada sont aujourd'hui parmi les plus élevés au monde, alors que les investissements de l'industrie pharmaceutique fondent comme neige au soleil. En outre, le mécanisme de fixation des prix s'appuie sur une comparaison internationale qui n'est plus adaptée au contexte actuel.

Le Québec est responsable de régler les prix des médicaments génériques. Bien qu'il participe aux efforts pancanadiens pour mieux négocier avec l'industrie, il n'utilise pas tous les outils disponibles pour contrôler les coûts, notamment les appels d'offres pour les médicaments génériques.

De plus, le gouvernement québécois négocie le montant des honoraires des pharmaciens et des pharmaciennes uniquement pour les adhérents et les adhérentes du régime public. Cette situation donne lieu à d'importants abus dans les régimes privés.

Le choix des médicaments couverts demeure une question sensible et soulève certains enjeux éthiques. Toutefois, il n'est pas possible de tout rembourser à n'importe quel prix. La liste des médicaments remboursés doit donc être élaborée en fonction des besoins de la population et des meilleures données scientifiques disponibles.

**Par conséquent,**

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ demande au gouvernement fédéral de revoir de fond en comble la façon de fixer les prix des médicaments brevetés;**

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ invite le gouvernement du Québec à utiliser tous les outils disponibles afin d'obtenir les meilleurs prix possibles pour les médicaments et à poursuivre sa collaboration avec les autres provinces et le gouvernement fédéral;**

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ demande au gouvernement du Québec de négocier des honoraires raisonnables pour le travail effectué par les pharmaciens et les pharmaciennes;**

**QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ revendique la mise sur pied d'un organisme indépendant et autonome dont le mandat principal consisterait à établir la liste des médicaments couverts et à négocier les prix avec les entreprises pharmaceutiques.**

## LIMITER L'INFLUENCE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Les entreprises pharmaceutiques ont pour mission principale de réaliser des profits pour leurs actionnaires et non de veiller à la santé de la population québécoise. L'influence trop importante de ces entreprises occasionne plusieurs problèmes : gaspillage de fonds publics, remboursement de médicaments trop chers, surmédicalisation, mauvaises habitudes de prescription et décès. Cette industrie est prête à tout pour protéger ses parts de marché, peu importe les conséquences. La crise des opioïdes constitue un rappel brutal de ces dérives. En 2018, plus de 4000 personnes au Canada sont décédées à la suite d'une surdose d'opioïdes, dont 424 au Québec<sup>4</sup>.

Censée être illégale, la publicité directe aux consommateurs et aux consommatrices est permise par Santé Canada sous certaines conditions. Pourtant, les médicaments ne sont pas des biens de consommation comme les autres. De tels messages publicitaires nuisent aux intérêts des personnes malades en plus de contribuer à l'augmentation des dépenses de médicaments.

L'industrie pharmaceutique exerce une trop grande influence auprès de Santé Canada. Il est désolant de constater qu'une partie du financement de ce ministère provient des tarifs payés par les entreprises pharmaceutiques souhaitant faire évaluer leurs nouveaux médicaments. En étant financées et contrôlées par l'industrie, les études cliniques ne permettent pas d'assurer que les nouveaux médicaments soient véritablement efficaces et sans danger.

De plus, l'industrie consacre des moyens importants pour influencer les habitudes de prescription des médecins. En aucun cas, le choix des médicaments ne devrait être déterminé par l'ampleur des budgets de marketing et de promotion.

L'assurance médicaments doit d'abord et avant tout servir les intérêts de la population et non ceux de l'industrie.

**Par conséquent,**

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ exige que le gouvernement fédéral interdise toute forme de publicité sur les médicaments;**

<sup>4</sup> CANADA, *Rapport national : Décès apparemment liés à la consommation d'opioïdes au Canada*, 2019, [En ligne] [sante-infobase.canada.ca/labo-de-donnees/surveillance-nationale-opioïdes-mortalite.html#DALO].

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ demande au gouvernement fédéral de prendre tous les moyens nécessaires afin d'assurer l'indépendance de Santé Canada face aux entreprises pharmaceutiques;**

**QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ demande au gouvernement du Québec de mieux encadrer les relations entre les médecins et les entreprises pharmaceutiques.**

### **L'ASSURANCE MÉDICAMENTS AU SERVICE DU PROGRÈS SOCIAL**

L'assurance maladie a permis de réduire les inégalités sociales et d'améliorer la santé de la population. Le régime d'assurance médicaments doit poursuivre les mêmes finalités. Malheureusement, on observe des problèmes de surconsommation, de sous-consommation et d'utilisation inadéquate des médicaments, entre autres. De plus, l'information fournie aux médecins n'est pas toujours adéquate. Les efforts de pharmacovigilance, qui visent à garantir que les médicaments soient sécuritaires, présentent d'importantes lacunes.

En outre, la mise sur pied d'un régime public et universel d'assurance médicaments ne dispense pas le gouvernement du Québec de la nécessaire réflexion sur le rôle que jouent les médicaments dans les soins de santé. Des efforts supplémentaires doivent être consacrés en matière de prévention. Bien que cela dépasse le strict cadre de l'assurance médicaments, les gouvernements doivent s'attaquer aux véritables causes des maladies, notamment les conditions de vie et de travail difficiles ainsi que la pauvreté.

**Par conséquent,**

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 32<sup>e</sup> Congrès de la FTQ invite les gouvernements à consacrer davantage de ressources pour :**

- (1) favoriser un usage adéquat des médicaments;**
- (2) assurer que les médicaments soient sans danger et utilisés de façon sécuritaire;**
- (3) fournir une information fiable et de qualité aux médecins dans le but d'améliorer leurs pratiques de prescription.**

### **MAINTENIR LA PRESSION**

Malgré un consensus social fort quant à la nécessité d'instaurer un régime public et universel, la lutte s'annonce difficile. D'importants intérêts sont en jeu.

Les entreprises pharmaceutiques et les compagnies d'assurances s'activent déjà en coulisse avec leur armée de lobbyistes. Dans l'espace public, ils mènent une campagne de désinformation afin de maintenir le *statu quo*. Un contre-discours progressiste est plus que jamais nécessaire pour faire face à de tels adversaires.

Le gouvernement du Québec, quant à lui, n'est toujours pas convaincu du bien-fondé de cette revendication et souhaite maintenir le régime hybride. Au fédéral, un groupe d'experts<sup>5</sup> a récemment déposé un rapport qui va dans le sens de nos revendications. La FTQ devra s'assurer que le prochain gouvernement mette en œuvre les recommandations dudit rapport.

À l'initiative de la FTQ, une campagne a été lancée en septembre 2018<sup>6</sup> afin d'obtenir un régime public et universel d'assurance médicaments. Des outils d'information<sup>7</sup> ont déjà été produits et le travail de mobilisation a commencé. Cependant, la lutte n'est pas terminée.

**Par conséquent,**

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ poursuive cette campagne tant et aussi longtemps que les Québécois et les Québécoises n'auront pas un régime public et universel d'assurance médicaments qui correspond à nos demandes;**

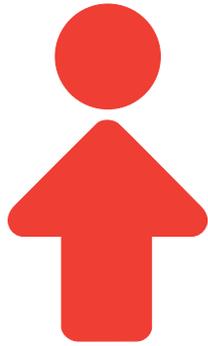
**QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ invite ses syndicats affiliés à maintenir les efforts de sensibilisation et de mobilisation en ce sens.**

5 Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments.

6 La campagne a été lancée conjointement avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN). La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'y est jointe en janvier 2019.

7 Pour en apprendre davantage, voir le site web de la campagne : [assurance-medicaments.ftq.qc.ca/](http://assurance-medicaments.ftq.qc.ca/)





Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

---

**FTQ**

[ftq.qc.ca](http://ftq.qc.ca)

565, boulevard Crémazie Est  
Bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone • 514 383-8000  
Sans frais • 1 877 897-0057  
Télécopieur • 514 383-8000